Valeyres-sous-Ursins

Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°15/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2022.

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, ORPC, POLICE

Rapport de M. Blaise Chapuis, Syndic

ADMINISTRATION GENERALE

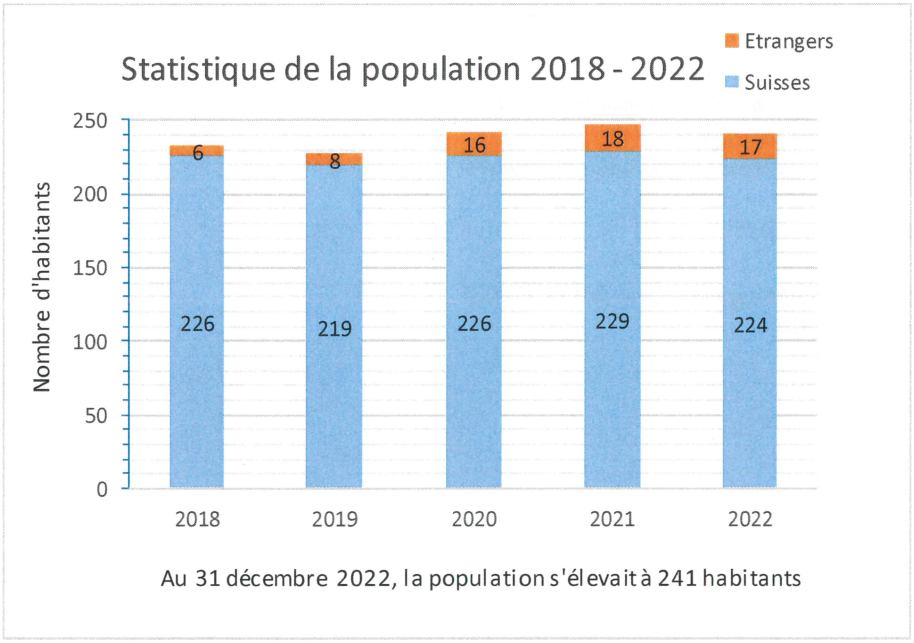

Mouvements

Année	Population	Départs	Arrivées	Naissances	Décès
2022	241	12	6	1	1
2021	247	8	10	3	0
2020	242	18	30	2	1
2019	227	13	8	1	1
2018	232	13	9	0	2

Conseil Général

Année	Membres du Conseil
2022	26
2021	27
2020	33
2019	32
2018	32

Présidence : M. Daniel Schwab dès le 1er juillet 2021
Vice-présidente : Mme Paulette Martin dès le 1er juillet 2021
Secrétaire : Mme Béatrice Piguet dès le 1er janvier 2022
Huissière : Mme Catherine Chapuis dès le 1er juin 2017

Le Conseil Général a siégé à 2 reprises durant l'année. Les 8 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés.

Lors de la séance du 20 juin 2022 :

05 Comptes de l'Entente intercommunale pour la STEP 2021
06 Comptes communaux 2021
07 Rapport de gestion de l'année 2021
08 Demande d'approbation de l'arrêté d'imposition 2023
09 Travaux de rénovation du refuge
10 Rénovation fontaine sise devant le congélateur communal

Lors de la séance du 5 décembre 2022 :

11 Budget de l'Entente intercommunale pour la STEP 2023
12 Budget communal 2023

Municipalité : répartition des dicastères 2022

	Dicastères	**Remplaçant(e)**
Blaise Chapuis Syndic	-Administration générale -Finances -Sécurité publique	Valérie Borgognon
Valérie Borgognon Vice-syndique	-Affaires sociales, cultes -Écoles -Transports scolaires & publics - Déchets	Yan Jeanneret
Yan Jeanneret Municipal	-Police des constructions -Bâtiments -Evènementiel	Magali Henry
Renaud Vuarraz Municipal	-Services industriels	Blaise Chapuis
Magali Henry Municipale	-Travaux et environnement	Renaud Vuarraz

Greffe : Mme Emilie Thomas, depuis le 1er novembre 2020
Bourse communale : Mme Sandra Gonin depuis le 1er octobre 2002
Huissière : Mme Catherine Chapuis depuis le 1er juin 2017

En 2022, la Municipalité a siégé à 40 reprises, les lundis soir à 19h30.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre (environ 27 associations).

La visite de commune, effectuée par M. Stives Morand, nouveau Préfet pour notre arrondissement qui a remplacé M. Etienne Roy partit à la retraite, a eu lieu le 15 mars 2023. Le fonctionnement 2022 de la commune a été contrôlé comme suit : Conseil Général, Municipalité, bourse, greffe. Il n'y a pas eu de remarque particulière.

Personnel communal

Mme Emilie Thomas (dès le 1.11.2020) : secrétaire communale, contrôle des habitants, gestion des locations du congélateur, réservation du refuge.
Mme Sandra Gonin : boursière.
Mme Catherine Chapuis : huissière de la Municipalité et du Conseil Général.
Mlle Emma Gonin : conciergerie du bâtiment communal, du congélateur, du pressoir et de l'abri bus.
M. Jean-Daniel Miéville : préposé au pressoir, réglages de l'horloge communale.
M. Benjamin Miéville (dès le 1.8.2020) : entretien des places publiques, déchetterie et cimetière, surveillant de la STEP, nettoyage des six fontaines publiques et de leurs alentours, ainsi que concierge du refuge dès le 01.06.2020
M. Jean-Luc Martin : préposé agricole pour l'arrondissement Valeyres, Ursins, Pomy et Orzens.
M. André Henry : déneigement (jusqu'en mars 2022), ainsi que divers travaux pour la commune comme le nettoyage des regards ou divers entretiens des biens publics selon demandes.

Informatique

L'entreprise Sonomix a assuré la maintenance informatique pour le bureau communal ; le site internet a été entièrement refait avec la collaboration de l'Orif et une aide précieuse de M. Cédric Henny, que la Municipalité remercie encore pour son professionnalisme. Le nouveau site internet a été mis en ligne en décembre 2022.

FINANCES

Le préavis concernant les comptes communaux 2022, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau des amortissements vous renseigneront de manière détaillée.

Le budget 2022 soumis à votre approbation en décembre 2021 prévoyait des revenus pour un montant de CHF 882'100 et des charges d'un montant de CHF 968'200.00. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de CHF 86'100.00.

L'exercice comptable 2022 montre des revenus pour un montant de CHF 1'668'015.41 et des charges d'un montant de CHF 1'662'520.36. Le résultat de l'exercice est un excédent de revenus de CHF 5'495.05.

Endettement et marge d'autofinancement

L'endettement brut de la Commune au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 0.00, ce qui représente la somme de CHF 0.00 par habitant.

La marge d'autofinancement (MA) qui résulte de l'exercice se monte à CHF 273'405.62 en 2022. Elle se calcule en sommant l'excédent de revenu, les amortissements obligatoires et supplémentaires du patrimoine administratif, les attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux et en déduisant les prélèvements à ces mêmes fonds.

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017
MA [CHF]	273'405.62	139'808.94	49'800.55	-50'219.53	84'508.09	82'386.48

Évolution du point d'impôt :

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Point d'impôt [CHF]	16'788	7'018	7'577	7'563	7'625	6'896

Valeur du point d'impôt par habitant : **69.65**

Pour 2022, le total des impôts conjoncturels est de CHF 56'058.20.

Système péréquatif

Le calcul des montants dus par la commune au fond de péréquation ne dépend pas que de l'état des recettes communales, mais également de l'ensemble des recettes des communes vaudoises, elles aussi sujettes à de grandes fluctuations. Le système de la péréquation va être entièrement refondu en 2023, ceci grâce à un accord trouvé entre l'UCV et le canton.

Taux d'imposition

Le taux d'imposition moyen des communes vaudoises est de 69.7.
Pour 2022, le taux a été maintenu à 77%.

Amortissements et fonds de réserve

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de CHF 60'400.00.

Les fonds de réserve ayant connu un mouvement au terme de l'exercice :

- 9280.1 recettes affectées eaux – CHF 28'010.95
- 9280.2 recettes affectées déchets + CHF 2'521.52
- 9282.0 débiteurs douteux + CHF 10'000.-
- 9282.13 patrimoine immobilier + CHF 70'000.-
- 9282.15 place de jeux + CHF 100'000.-
- 9282.16 cimetière + CHF 20'000.-
- 9282.4 travaux service eaux +CHF 30'000.-

SDIS (Service de défense incendie et secours)
En 2022, 90 personnes servaient à Yverdon, 32 à Grandson, 23 à Yvonand et 23 à Concise. En ce qui concerne les DAP, 22 personnes étaient actives à Chavannes-le-Chêne, 19 à Belmont, 27 à Montagny et 22 à Bonvillars. Le nombre d'interventions est stable, la moyenne est de 455 sorties annuelles, cependant, le nombre d'heures et en augmentation. L'ECA a mis à disposition des toutes nouvelles tenues d'intervention pour les DPS.

ORPC (Office Régional Protection civile Jura-Nord vaudois)

La Protection civile Jura-Nord Vaudois a perdu, le 16 juin 2022, son Chef des opérations et ami, le Major Vincent Zumstein, décédé des suites d'une maladie supportée avec courage.

Connu pour sa profonde gentillesse et sa grande disponibilité, Vincent Zumstein œuvrait sous les couleurs de la Protection civile depuis plus de 20 ans.

Le Major Zumstein aimait employer le terme de « camarade ». Bon camarade, il l'était avant tout lui-même, avec sa jovialité, son humeur égale et sa passion pour la PC.

Une année 2022 remplie de défis pour l'ORPC

Malheureusement, si la situation sur le plan sanitaire s'est enfin détendue au début de l'an dernier, un autre événement est venu bousculer le programme. Tandis que certaines Organisations Régionales de Protection civile poursuivaient leur engagement sur le front du Covid, d'autres devaient déjà se préparer à l'irruption de la guerre en Europe. Avec un impact très clair au niveau de la gestion des abris : jusqu'en 2021, les gens réagissaient parfois vivement lorsque la PC effectuait un contrôle. Mais dès le début de la guerre en Ukraine, cette perception a totalement changé. Le conflit à l'Est a également exercé une influence marquée au niveau des abris publics, l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants ayant dû trouver des places pour les réfugiés. Outre les interventions désormais habituelles, notamment en lien avec la sécheresse, des défis majeurs se profilent à l'horizon, comme les retombées du conflit, ainsi que les pénuries énergétiques. En 2022, l'ORPC Jura-Nord Vaudois a effectué 36 cours de répétition avec 3296 jours de service, 9

participations à des manifestations et 13 engagements en situation d'urgence. Les finances 2022 se sont soldées par un revenu de CHF 2'136'136.20, des charges de CHF 1'963'317.67 et un excédent de revenus de CHF 172'818.53, le coût par habitants est de CHF 18.16.

POLICE

La gendarmerie n'a eu que peu d'interventions à faire sur le territoire communal.

ECOLES - AFFAIRES SOCIALES - DECHETS

Rapport de Mme Valérie Borgognon, Vice-Syndique

ECOLES

Une nouvelle version de la planification scolaire va être lancée en 2023 afin d'intégrer de nouvelles projections démographiques et évaluer l'impact de la création d'un troisième établissement primaire sur les infrastructures scolaires et les zones d'enclassement.

CET

Le Conseil d'établissement, ci-après CET, est un organe principalement consultatif mis en place par les autorités communales de l'Entente scolaire et composé d'une délégation de tous les acteurs et actrices prenant une part active à la vie scolaire. En 2022, trois séances ont eu lieu.

ENTENTE SCOLAIRE

L'Entente scolaire regroupe les Municipaux en charge des écoles des communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Champvent, Mathod, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains, ainsi que les directrices et directeurs des établissements scolaires yverdonnois.
L'Entente s'est réunie à 4 reprises et a notamment abordé les sujets suivants :

- Transports scolaires avec un changement de gestion pour certains ramassages, la mise en place de normes à respecter dès la rentrée scolaire d'août 2022 ;
- Réorganisation du Secteur écoles du JECOS suite à la mise à zéro de l'annexe 1 de la convention État-Commune effective dès la rentrée scolaire d'août 2022 ;
- Sentier pédagogiques Forêvasion à Clar Chanay avec la création d'une association ;
- Mobilier scolaire et déménagements de classes ;
- Projet d'accès facilité aux musées yverdonnois partenaires pour les élèves ;
- MATAS et sa nouvelle gestion ;
- Crise énergétique avec les différentes mesures envisagées ;
- Budget 2023.

Au vu de la situation sanitaire encore délicate en janvier, certains camps sportifs ont été remplacés par des journées sportives pour l'établissement primaire Pestalozzi et pour l'établissement secondaire Léon Michaud.
Près de 353 élèves ont bénéficié d'activités sportives à la journée et près de 1088 élèves ont bénéficié de camps sportifs d'hiver ou d'été.

Chaque élève a pu bénéficier de plusieurs sorties culturelles diverses (cinéma, musée, visites en lien avec la formation professionnelle, etc.) ou d'activités en lien avec le bien-vivre ensemble (récréations saines, ferme pédagogique de Champvent, sapin de Noël etc.). Par ailleurs, un projet pilote d'accès facilité aux musées yverdonnois partenaires pour les classes des établissements scolaires yverdonnois a été mis en place dès septembre 2022, ceci en partenariat avec le Service de la culture.
De plus, 190 classes sont parties en courses d'école sur les 232 classes des établissements scolaires de la Ville.

RéAjy
A la fin de l'année 2022, le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy) est composé de 9 communes : Chamblon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Mathod, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains. Pour des questions de bassin de recrutement en lien avec les écoles, les communes d'Ependes, Belmont-sur-Yverdon et Suchy ont décidé de rejoindre le réseau de Chavornay. Cette transition a été gérée de manière à ne pas péjorer les situations de prise en charge des enfants accueillis au sein de RéAjy. Des conventions inter réseaux ont été établies afin que les enfants en âge préscolaire puissent terminer leur accueil dans leur structure actuelle. Le RéAjy compte également parmi ses membres cinq entreprises.

DECHETS

Les nouvelles normes de sécurité pour la collecte des déchets spéciaux ménagers en déchèterie sont entrées en vigueur au 1er septembre 2022 dans le périmètre de gestion des déchets du Nord vaudois.

Selon l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité (OCS) et sur l'entreposage des produits dangereux, les déchèteries qui offrent la possibilité de déposer les déchets spéciaux des ménages (DSM) doivent répondre aux exigences suivantes :

- Avoir un conseiller OCS chargé de la sécurité et des différentes charges qui lui incombent sur le site de la déchèterie. Il doit être annoncé nominativement au canton. Le conseiller OCS s'assurera que les DSM sont stockés de manière conforme aux exigences légales.
- Les agents de déchèterie ont le devoir d'être régulièrement sensibilisés aux dangers des matières collectées et sur leur entreposage en suivant régulièrement des formations.
- A l'entrée du local de collecte, une affiche doit clairement annoncer les dangers des matières entreposées et les précautions à prendre.

Les exigences sécuritaires étant, pour notre déchèterie, difficiles à mettre en place, nous avons opté pour un service de déchèterie itinérante de proximité qui est proposé par la STRID, de manière régulière selon un calendrier annuel. Le personnel de STRID, formé et expérimenté, accompagne notre collecte.

En choisissant cette solution, notre commune offre à ses habitants un système permettant de déposer, de manière régulière, leurs déchets spéciaux en toute sécurité.

Les déchets spéciaux sont des déchets dangereux qui doivent suivre une filière de collecte et d'élimination particulière, pour des questions de santé publique ou de protection de l'environnement. Ils ne doivent en aucun cas être déversés dans les toilettes ou collectés avec les ordures ménagères.

Ils sont notamment constitués de produits tels que solvants usagés, déchets de produits chimiques, piles, batteries, huiles minérales, peintures, sprays, médicaments périmés. Ils sont d'origine industrielle (déchets spéciaux des entreprises) ou urbaine (déchets spéciaux ménagers).

Les « déchets spéciaux ménagers » sont des déchets dangereux (pour la santé ou l'environnement), détenus par des particuliers et acquis dans le commerce de détail. Ils doivent être remis en priorité aux fournisseurs, qui sont tenus de les reprendre gratuitement lorsque ces derniers sont étiquetés comme dangereux (art. 22 LChim). Ce n'est toutefois pas toujours le cas, en particulier pour les médicaments non utilisés, pour lesquels il n'existe aucune obligation de reprise de la part du pharmacien (à son bon vouloir).

Lors d'une séance du Conseil général, un conseiller a questionné la Municipalité sur une éventuelle possibilité de collecter les déchets encombrants. Dès lors, nous nous sommes penchés sur différentes solutions et des contacts ont été pris auprès de la Strid afin de connaître les modalités pour rejoindre la déchetterie intercommunale de Champs Torrens.

Selon les estimations reçues (les coûts dépendront du nombre de passage réel dans l'année et de la variation de la population des différentes communes), il en découle que les coûts seraient légèrement supérieurs à ceux que nous connaissons actuellement pour le fonctionnement de notre déchèterie. Si cette solution devait être retenue, nous devrions dès lors fermer la déchèterie actuelle. La Municipalité va se pencher sur cette problématique et une décision sera prise pour la prochaine séance du Conseil général. Il faut tout de même savoir que la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Yverdon-les-Bains est élevée, 63'646 passages

ont été enregistrés en 2022 dont 61'117 en provenance d'Yverdon-les-Bains. Ce sont en moyenne 3'066 utilisateurs différents qui se rendent chaque mois sur le site de la déchèterie, soit en moyenne 209 usagers/jour.

Evolution de déchets 2019 – 2022

Année	2022	2021	2020	2019
Déchets encombrants [t]	1.90	3.96	0.00	9.64
Biodéchets [t]	41.19	45.57	43.72	40.11
Bois usagé [t]	2.42	0.94	0.00	0.94
Papier, carton [t]	16.52	14.76	14.48	11.64
Métaux [t]	0.58	0.64	0.95	0.99
Verre [t]	6.82	11.00	5.68	5.02
PET [t]	0.54	0.43	0.75	0.62
Plastiques (Hors PET) [t]	0.46	0.60	0.44	0.17
Déchets spéciaux [t]	0.00	0.00	0.00	0.16
Huiles [litres]	0.00	250.00	0.00	581.25
Déchets inertes [t]	1.90	0.92	0.86	0.82
Capsules à café [t]	0.20	0.38	0.68	0.60

AFFAIRES SOCIALES

L'année 2022 a vu la réorganisation au sein des représentants des communes concernant le Réseau Nord Broye.

Le montant de la facture sociale est une part non négligeable du budget de notre commune et ne cesse d'augmenter chaque année. Pour rappel, le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, permettant de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et financer la facture sociale, aussi appelée participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte).
Un projet de nouvelle péréquation sera soumis au Grand Conseil, avec l'initiative SOS Communes, au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Le calendrier ainsi prévu permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1er janvier 2025.

CONSTRUCTIONS – BATIMENTS

Rapport de M. Yan Jeanneret, Municipal

BATIMENTS

Collège

La ligne électrique du Collège passe dès lors en souterrain. Le panneau d'affichage a été remplacé à neuf. Plusieurs travaux d'entretien des installations ont eu lieu (chauffe-eau, hotte de cuisine, robinet, isolation de système d'aération, ferme porte etc…).

Les deux façades du Collège ont été repeintes au même titre que les façades précédentes.

Refuge

Les façades du refuge ont été revernies et le bois a aussi été traité contre les fourmis charpentières. Le toit a été réparé à la suite d'une branche d'arbre tombée sur celui-ci.

Il y a eu un total de 40 réservations durant l'année 2022.

CONSTRUCTIONS

Les installations solaires photovoltaïques continuent de fleurir à Valeyres-sous-Ursins. Le secteur a connu un fort développement ces dernières années. Nous avons eu beaucoup de cas de dossiers incomplets ou incorrects. Je pense que c'est simplement dû à une augmentation de la demande et en aucun cas de mauvaises intentions.

Pour rappel, un formulaire de dispense d'enquête est disponible sur le site de la commune et en cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter pour votre question de construction.

Enquête publique	2
Installation solaire	7
Dispense d'enquête	9
Délivrance du permis d'habiter/d'utiliser	1

EVENEMENTIEL

En 2022 en plus du traditionnel 1er aout et de la visite du Père Noël, les amis de la nature ont eu l'occasion d'en apprendre plus sur nos forêts avoisinantes lors de la visite de forêt et les plus sportifs d'entre nous ont pu profiter d'un super apéro sur la place de jeux du village. Vous pouvez retrouver des photos de ces événements sur le site de la commune.

ROUTES – CHEMINS – DOMAINES – PLACES PUBLIQUES

Rapport de Mme Magali Henry, Municipale

ROUTES

A l'automne 2021, la Romande Energie intervenait pour mettre le réseau électrique en souterrain. Elle est intervenue à nouveau en 2022 sur la rue de l'Ancienne-Poste pour poursuivre ces travaux.

En été, des travaux ont été entrepris pour réparer une grille d'écoulement cassée qui traversait le chemin béton à la hauteur du hangar agricole de Monsieur Patrick Henry. Le caniveau a été recouvert de béton et une nouvelle grille en fonte a été placée sur le côté aval du chemin pour faciliter l'écoulement des eaux.

En fin d'année, Monsieur André Henry se voit obligé de renoncer à assurer le service hivernal de déneigement, le tracteur servant à cette tâche n'étant plus utilisable. Après prise de contact, il s'est avéré que parmi les personnes disposant d'un tracteur dans la commune et ses alentours, aucune n'était intéressée à reprendre ce service. Les solutions suivantes ont alors été retenues : une convention a été signée entre la Commune et le Canton, pour que la DGMR s'occupe de déneiger la route cantonale de traversée du village, à savoir la rue de l'Ancienne-Poste et la rue de la Niauquaz. Pour le reste du village, l'entreprise Cand Landi assure un service de piquet météo et intervient directement en cas de besoin, ou sur demande de la commune en cas de conditions locales particulières (pluie givrante par exemple).

PLACES PUBLIQUES

Le 18 juin 2022, un apéro participatif a réuni petits et grands sur la place de sports et de jeux du Mézelet et a permis de récolter des avis et idées en vue du réaménagement de cette place. La deuxième partie de l'année a été consacrée à contacter de futurs mandataires et de constituer un dossier pour répondre à un appel à projets dans le cadre de l'action de promotion de la santé d'Unisanté. Comme de nombreuses communes ont répondu à cet appel, seules quelques-unes ont bénéficié d'une subvention et la commune de Valeyres-sous-Ursins n'en a pas obtenu. La qualité du projet n'est toutefois pas remise en question. Il reste donc à poursuivre la recherche de subventions en 2023 au vu des coûts importants de ce projet de rénovation.

FORETS/FAUNE ET NATURE

Le 21 mai 2022, une visite guidée de la forêt en compagnie du garde-forestier Monsieur David Holland a rassemblé une trentaine de personnes au refuge. Elles ont profité des explications du garde sur la gestion forestière de la commune par le triage du Cerisier. Après une balade commentée ponctuée d'un exercice ludique de martelage, le beau temps et les grillades au refuge ont permis de clore la visite dans la bonne humeur.

En septembre, fait divers assez rare pour être noté, on signale la présence d'un lynx sur le territoire communal.

Enfin, début décembre, la mise de bois a pu à nouveau avoir lieu avec 29 arbres sur pied vendus en 6 lots, totalisant 38 m^3.

SERVICES INDUSTRIELS – EAU – ECLAIRAGE PUBLIQUE - STEP

Rapport de M. Renaud Vuarraz, Municipal

SERVICES INDUSTRIELS

L'année 2022 a commencé avec un vent de liberté, rapidement entaché de la brume de la pénurie énergétique. Celle-ci impacte les services industriels de plein fouet pour des raisons techniques d'approvisionnement et du coût de l'énergie. En découle certaines mesures et solutions qui ont été élaborées par la Municipalité durant l'exercice 2022.

EAU SOUS PRESSION

Les exigences en matière de qualité de l'eau distribuée sont élevées et nous amènent à améliorer constamment son traitement. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de relever le défi de trouver un système de filtration adéquat pour lutter contre les résidus de pesticides (*chlorothalonil, atrazine, bentazone*) présents dans l'eau de nos captages. Des essais concluants menés de concert avec le laboratoire cantonal et la société United Waters ont eu lieu du mois d'octobre au mois de décembre 2022.

Les résultats nous ont démontré que la solution était bonne. La Municipalité a donc décidé de suivre cette voie et de soumettre au Conseil général l'installation de l'unité de traitement.

L'inspection des installations et de la gestion de la distribution de l'eau du 6 avril 2022 par l'OFCO (Office de la consommation) nous a menés à améliorer et rénover les installations existantes, notamment le changement de l'armoire de gestion, la mise en place d'un turbidimètre ainsi que le changement de la vanne incendie. Quelques améliorations sont encore à réaliser dans la gestion administrative et, à moindre mesure, sur les installations.

Dans la crainte d'un problème d'approvisionnement, suite à la sécheresse de 2022 qui nous a contraint à une restriction d'arrosage du 20 juillet au 3 octobre, la Municipalité a donné sa ferme intention à la SAGENORD (société anonyme de distribution d'eau du Nord Vaudois) de se raccorder à son réseau pour une alimentation de secours. Le projet est actuellement à l'étude, son financement sera assuré principalement par la SA en échange de l'achat d'un volume minimal de 2892m3 (chiffre 2023) lié au nombre d'habitants.

Par chance, nous n'avons pas de mesures particulières à prendre pour notre réseau d'eau en cas de délestage électrique, hormis un suivi présentiel et une chloration manuelle.

Un important dépassement du budget par le service des eaux est constaté. Il est dû aux essais et analyses pour un montant de CHF 15'500.- et les améliorations découlant de l'inspection de l'OFCO devisées à CHF 30'520.- HT dont 1/3 a été payé à la commande en 2022.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en vigueur du programme 83 de la Romande Energie pour l'économie et la préservation de la biodiversité (coupure de l'éclairage de 23h à 5h). Un nouvel outil pour l'annonce des pannes et la gestion des points lumineux a été mis en place par notre installateur Duvoisin & Groux.

STATION D'EPURATION STEP

L'exploitation de la STEP est assurée par le Bureau AFRY M. Deriaz, Gregory Bréchon municipal à Ursins et Benjamin Miéville exploitant à Valeyres ainsi que représenté à Valeyres par son municipal Renaud Vuarraz.

Les analyses des eaux rejetées respectent presque toujours les valeurs tolérées hormis 2 épisodes décelés en 2022. Le bilan de la STEP intercommunale est bon mais des efforts doivent être fait quant aux eaux parasites (eaux claires mal raccordées) ; trop de déversement sont constatés en cas de pluie.

Durant l'exercice 2022, plusieurs pannes sont survenues notamment dans les stations de pompage (refoulement) du réseau de Valeyres-sous-Ursins. Des pompes ont dû être remplacées ainsi que des installations électriques modifiées.

Nous avons dû trouver une solution pour assurer la continuité du fonctionnement de l'installation de la STEP en cas de délestage du réseau électrique. Pour passer outre ces problèmes, les Municipalités d'Ursins et de Valeyres ont décidés de l'achat d'un générateur et de la modification de l'introduction électrique du bâtiment de la STEP. Le générateur sera installé dans le local annexe de la STEP « garage de la voirie ».

Les coûts d'exploitation et l'achat d'équipement ont provoqué un dépassement du budget qui a mené la part communale à CHF 34'600.- au lieu dès CHF 27'000.- budgété.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier les employés communaux, les nombreux citoyens et citoyennes qui œuvrent pour le village, ainsi que les conseillers et conseillères du Conseil Général qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés.

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis n°15/2023 du 22 mai 2023,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2022.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Blaise Chapuis

La Secrétaire

Emilie Thomas